Club de Canoë Kayak de Saint Seurin sur l'Isle

PROTOCOLE SANITAIRE

(Reprise des séances écoles de pagaies)

Le bureau directeur de l'association s'engage à faire parvenir ce protocole a l'ensemble des adhérents de l'association.

Les membres de ce même bureau s'engagent à être vigilant au respect des différentes réglés mentionnés ci-dessous. Toutes personnes ne respectant pas ces règles ne seront pas admises au club.

- Respect des règles de distanciation sociales en vigueurs.
- Accès au locaux du club soumis à l'autorisation des membres du bureau et jamais plus de 10 personnes en même temps.
- Une seul toilette ouverte avec gel hydro-alcoolique, lingettes de nettoyage et poubelle à disposition pour une utilisation systématique. (Chaque personne serra responsable de la désinfection de ce qu'il aura touché).
- Pas de vestiaires ouverts.
- Chaque participant doit se munir d'une caisse ou sac **contenant l'ensemble de son équipement et affaires sèches.** Ils seront stockés dans la grange durant la pratique du Canoë Kayak.
- Les gilets de sauvetage et casques seront attribués aux pratiquants et emportés jusqu'à nouvel ordre. (Une liste du matériel prêté sera établit).